

MASTÈRE PROFESSIONNEL

# DE DERMATOLOGIE ESTHÉTIQUE COSMÉTOLOGIE ET LASERS

À LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE SOUSSE

## APPEL À CANDIDATURE

pour l'année universitaire 2026/2027



PÉRIODE DE PRÉINSCRIPTION  
1<sup>er</sup> mai - 31 mai 2026



LIEN DE PRÉ-INSCRIPTION  
<http://193.95.30.42/fms/inscription.php>



### PUBLIC CIBLE

- 1 Résidents, spécialistes et hospitalo-universitaires en Dermatologie, Chirurgie maxillo-faciale et Chirurgie plastique et réparatrice
- 2 Médecins de famille
- 3 Médecins Généralistes



Info : [master.cec.fms@famso.u-sousse.tn](mailto:master.cec.fms@famso.u-sousse.tn)

---

## Mastère professionnel : **Dermatologie esthétique, Cosmétologie et Lasers**

---

### I. COORDINATEURS DU CEC

#### Coordinatrice :

- Pr Ag Nadia GHARIANI
- [E-mail: nadiaghariani@famso.u-sousse.tn](mailto:nadiaghariani@famso.u-sousse.tn)

#### Comité de pilotage:

- Pr Mohamed DENGUEZLI
- Pr Najet GHARIANI
- Pr Sana MOKNI
- Pr Amina AOUNALLAH
- Pr Ag Marouane BEN KAHLA
- Dr Maha LAHOUEL
- Dr Sarra SAAD
- Dr Haifa MKHININI
- Dr Jacem ROUATBI
- Dr Randa SAID
- Dr Yosr YOUSFI

---

### II. OBJECTIFS DU CEC

Ce Mastère a pour objectif de Former des médecins spécialistes capables de maîtriser les actes médico-esthétiques (injections, peelings, lasers, cosmétologie) dans le respect des normes scientifiques, techniques, éthiques et juridiques.

---

### III. PUBLIC CIBLE

- Résidents et Spécialistes en Dermatologie, chirurgie maxillo-faciale, chirurgie plastique.
  - Résidents et Spécialistes en Médecine de famille.
  - Médecins généralistes.
-

## IV. CAPACITE D'ACCUEIL

40 apprenants par promotion (Une promotion tous les 2 ans)

## V. DESCRIPTIF DE L'ENSEIGNEMENT

1. **Régime d'Etude** : Mastère professionnel obéissant au Décret n° 2012-1227 du 1er août 2012, fixant le cadre général du régime des études et les conditions d'obtention du diplôme national de mastère dans le système "LMD" et conformément au dossier d'habilitation approuvé par la commission sectorielle.
2. **Durée d'études**: 2 années d'étude clôturées par un mémoire de fin d'études
3. **Volume horaire**: 14 semaines d'enseignement théorique et pratique, en mode présentiel sous forme de séances de cours et de travaux personnels continus, par semestre et réparties sur des modules fondamentaux et transversaux.
4. **Modules enseignés**:

Tout au long de la formation, chaque apprenant doit dispenser les modules fondamentaux suivants:

- UEF110 : BASES FONDAMENTALES DE LA MEDECINE ESTHETIQUE
- UET120 : ASPECTS MEDICO-LEGAUX ET ETHIQUES EN MEDECINE ESTHETIQUE
- UEF130 : AMÉNAGEMENT ET GESTION DU CABINET DE MEDECINE ESTHETIQUE
- UEF140 : MESURES D'HYGIÈNE ET D'ASEPSIE
- UEF 150 : LES URGENCES EN MEDECINE ESTHETIQUE
- UEF160 : NOTIONS CLES EN DERMATOLOGIE ET EN ENDOCRINOLOGIE
- UEF210 : VIEILLISSEMENT CELLULAIRE ETCOSMETOLOGIE
- UEF220 : LES PEELINGS CHIMIQUES
- UEF230 : LA MÉSOESTHÉTIQUE
- UEF240 : CHEVEUX, ONGLES ET MUQUEUSE GÉNITALE
- UEF250 : LASERS & AUTRES PLATEFORMES MÉDICO ESTHÉTIQUES
- UEF260 : ASPECTS PSYCHO-SOCIOLOGIQUES EN MEDECINE ESTHETIQUE
- UEF310 : ANATOMIE APPLIQUÉE À LA MÉDECINE ESTHÉTIQUE
- UEF320 : LA TOXINE BOTULIQUE
- UEF330 : LES PRODUITS DE COMPLEMENT
- UEF340 : LES INDUCTEURS TISSULAIRES
- UEF350 : LES FILS TENSEURS
- UET360 : MODULE TRANSVERSAL (ANGLAIS MEDICAL, METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE)

## 5. Assiduité:

La présence aux activités d'apprentissage est obligatoire, attestée par les notifications d'assiduité faites à chaque séance par les enseignants. Les apprenants doivent respecter les horaires prévus et éviter les absences qui ne doivent pas dépasser les 20 % du volume horaire total de chaque module.

Dépassé ce seuil, la validation du module en question ne peut être accordée et le candidat est déclaré non autorisé à passer l'examen du module à la session principale.

Est déclaré défaillant (doit refaire le module avec la cohorte qui suit), tout candidat ayant un quota d'absence dépassant 50% du volume horaire total de chaque module.

## 6. Journées d'études :

Les rencontres se feront les vendredis et samedis, toute la journée (éventuellement demi-journée), en dehors des vacances et jours fériés, selon un organigramme préétabli, aux locaux de la faculté de médecine de Sousse.

## 7. Modalités d'évaluations:

### ➤ *Session principale*

L'épreuve terminale de chaque année d'étude comporte un examen écrit, portant sur les notions théoriques, noté sur 20 points et compte pour **80 %** de la moyenne. Cet examen concerne les objectifs de toutes les unités d'enseignement de l'année universitaire en question. Les activités de contrôle continu comptent pour **20 %** de la moyenne.

Les apprenants qui n'ont pas obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10/20 lors de la session principale de la 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> année du mastère professionnel doivent repasser un examen théorique de rattrapage autour de toutes les unités d'enseignement de l'année en question.

### ➤ *Session de rattrapage*

Une évaluation théorique sera programmée à la session de rattrapage et sera notée sur 20. Elle compte pour 80% de la moyenne avec comptabilisation de la note du contrôle continu de la session principale (20%).

➤ *Soutenance de mémoire de fin d'études*

Les apprenants, ayant validé l'examen théorique, seront autorisés à préparer leurs mémoires de fin d'études. Les sujets de mémoire sont inspirés des travaux de groupe que réalisent les candidats tout au long de leur apprentissage. Il s'agit d'une évaluation notée sur 20 sous forme d'une discussion élargie avec le candidat sur le sujet de mémoire avec les membres du jury.